

MAINTENANCE

1) STOCKAGE : Les élingues et tous leurs éléments doivent être stockés sur un râtelier, immédiatement après utilisation et inspection. Elles ne doivent jamais être abandonnées au sol, en tas. Elles ne doivent jamais être traînées.

Elles ne doivent jamais être exposées à des chocs ou subir le passage de véhicules, ou des impacts quelconques. Elles doivent être nettoyées chaque fois que nécessaire, et au besoin légèrement huilées. Toujours vérifier la présence de la marque d'identification.

2) EXAMENS APPROFONDIS : Tous les éléments de l'élingue doivent être soumis à un examen approfondi au moins tous les ans et plus fréquemment si nécessaire, selon les réglementations particulières, les conditions de travail. Le résultat de cet examen doit être porté sur le registre des élingues.

3) INPECTIONS REGULIERES : D'une façon générale l'élingue doit être examinée avant et après chaque utilisation.

A) toujours s'assurer que les pièces de liaison sont verrouillées correctement.

B) Les élingues avec maillons déformés, courbés ou gauchis, avec crocs ouverts, avec mailles de jonction déformées ou endommagées, doivent être rebutées.

Rechercher les entailles, stries, rainures, les fissures, les traces de corrosion, de décoloration et autres anomalies, qui commandent de retirer les élingues du circuit.

4) USURE : L'usure de l'élingue, chaîne et divers éléments ne doit jamais dépasser 10% des dimensions d'origine. L'usure des maillons se décèle par la mesure du fil selon deux diamètres perpendiculaires. Vérifier l'usure au point de contact entre les maillons adjacents. Pour cela donner du mou à la chaîne et faire pivoter les maillons. L'usure des maillons est acceptable tant que la moyenne arithmétique des deux diamètres

perpendiculaires n'est pas inférieure à 10% du diamètre nominal. L'usure ou la déformation d'un seul maillon ou d'un élément quelconque de l'élingue commandent de retirer celle-ci du circuit. Une élingue chaîne doit être contrôlée tous les ans par un responsable compétent. A chaque troisième contrôle, il doit être procédé à un examen d'absence de fissures ainsi qu'à un essai de charge ou tout autre contrôle non destructif.

5) ALLONGEMENT : Décelable à la vérification de la longueur des brins. Probable si les maillons ne s'articulent plus librement les uns par rapport aux autres. Lorsque la longueur d'un maillon est de plus de 5% supérieure à la longueur initiale, la chaîne doit être impérativement retirée. De même pour un brin avec une élongation de 5%. De même pour les crocs qui présentent une ouverture permanente de 5% supérieure à la normale. De même pour tout allongement des pièces de jonction, ou de la maille de tête.

Se souvenir qu'une élingue en chaîne n'a que la résistance de son élément le plus faible.

Un rapport écrit des examens approfondis doit être inscrit sur le registre.

Nos ateliers sont équipés pour vérifier les élingues, remplacer les éléments défectueux lorsque c'est possible, remettre les élingues en conformité, les éprouver et délivrer le certificat correspondant permettant une nouvelle mise en service.